

GARANTIE DE 5 ANS

Tuyau à fumée EXCELPrime

ICC garantit ses longueurs de tuyau à fumée EXCELPrime contre toute défaillance fonctionnelle résultant de défauts du matériel ou de fabrication pour une période de cinq ans. Cette garantie assure le remplacement des sections de tuyau à fumée qui deviendraient défectueuses suite à une utilisation normale avec un foyer auto-portant, une poêle à bois, une fournaise ou une chaudière résidentielle. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés au bâtiment par les feux de cheminée ou un usage abusif du produit.

ICC ne sera responsable que des réparations ou du remplacement des sections de tuyau à fumée qui seront trouvées défectueuses selon les termes de la présente garantie. En aucun cas, ICC ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, accidentel et subséquent, causés par des défauts du tuyau à fumée EXCELPrime.

Pour obtenir le service applicable selon les termes de la présente garantie, le tuyau à fumée défectueux devrait être retourné au détaillant de qui il avait été acheté. Si vous êtes incapable de retourner le tuyau à fumée au détaillant original, contactez ICC pour obtenir le nom du détaillant le plus près qui pourra vous aider. ICC ne sera pas responsable des frais d'expédition, associés aux remplacements sous garantie. ICC réparera ou remplacera toutes les sections prouvées défectueuses après examen par un agent autorisé de ICC.

ICC ne sera pas responsable des frais de main-d'œuvre de quelque nature que ce soit, requise pour l'enlèvement ou le remplacement d'une pièce EXCELPrime, remplacé selon les termes de la présente garantie.

Ce tuyau à fumée est conçu pour évacuer les gaz de combustion du mazout résidentiel, du bois non traité, du charbon à basse teneur de soufre et du gaz naturel ou propane. Il est conçu pour opérer à une température continue de 1 200 °F (650 °C), ou moins. La présente garantie sera nulle et non avenue si le tuyau à fumée est utilisé à un usage pour lequel il n'est pas destiné.

Le système EXCELPrime doit être installé conformément aux instructions d'installation incluses avec chaque système, au moment de l'achat. Si vous n'avez pas reçu un exemplaire des instructions d'installation, elles sont disponibles gratuitement sur demande. La présente garantie est nulle et non avenue si le tuyau à fumée n'est pas installé conformément aux instructions d'installation.

La présente garantie ne peut pas être prolongée ou modifiée par nos agents ou représentants. Cette garantie a préséance sur toute autre garantie de quelque nature que ce soit.